

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Pyrénées - Orientales
COMMUNE DE MONTBOLO

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Délibération N° 11 / 2026

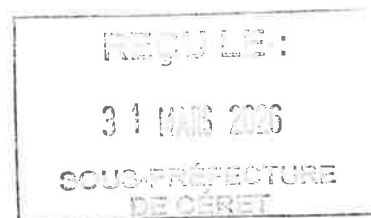
Convocation en date du 16 mars 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Conseillers municipaux présents : 9

Quorum atteint

Affichage de la délibération en date du :



Séance du 20 mars 2026

Sous la présidence de Mme MACABIES Marie-José, nouveau Maire.

A la Mairie de Montbolo

Présents : M. BELLIER Éloi, Mme BELLIER Marie-Émmanuelle, Mme CAYRE Joëlle, Mme GAYTON Manon, Mme MACABIES Marie-José, Mme MARTIN Stéphanie, M. MOLINEZ Fabrice, M. SABARD Mathieu, M. VÉZIAT Éric

Procurations : M. LANEZ Aymeric à Mme MACABIES Marie-José

Absent(s) : Mme SINTES Trinidad remet un courrier de démission après l'élection du Maire ce 20 mars 2026

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie MARTIN

OBJET DE LA DELIBERATION : COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DE MONTBOLO POUR LA MANDATURE 2026 – 2032

Vu les dispositions de l'article L 1414-2 du code général des collectivités territoriales qui dispose que la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 du même code,

Vu les dispositions de l'article L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales, prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3 500 habitants doit comporter, en plus du Maire, président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires,

Le Conseil Municipal DÉCIDE de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au fort reste, par vote selon les modalités du scrutin public, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres (à caractère permanent - le cas échéant).

Considérant que MME MACABIES Marie-José est Présidente de cette commission en tant que Maire de la commune de Montbolo ;

- La liste unique présente :
 - Membres titulaires : Mme MACABIES Marie-José (Maire), Mme Stéphanie MARTIN, et M. BELLIER Éloi (1^{er} adjoint) ;
 - Membres suppléants : M. LANEZ Aymeric (3^{ème} adjoint), Mme CAYRE Joëlle (2^{ème} adjoint), et M. MOLINES ;

Il est ensuite procédé au vote ainsi qu'au dépouillement :

- Nombre de votants = 9
- Suffrages exprimés = 9

Ainsi répartis :

- La liste des membres titulaires et des membres suppléants obtient **9 voix** (Quotient électoral) = $9/3 = 3$

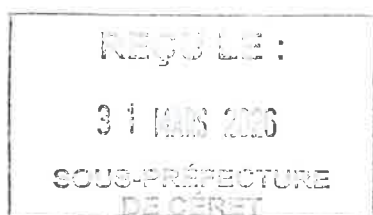
A la suite de l'attribution des sièges de quotient et des sièges de restes, la liste unique obtient la totalité des sièges de la Commission d'Appel d'Offres (CAO).

Sont ainsi déclarés élus à l'unanimité des membres présents :

- Mme Stéphanie MARTIN, et M. BELLIER Éloi (1^{er} adjoint) membres titulaires, pour faire partie, avec M. le Maire, Président, de la commission d'appel d'offres ;
- M. LANEZ Aymeric (3^{ème} adjoint), Mme CAYRE Joëlle (2^{ème} adjoint), et M. MOLINES membres suppléants, pour faire partie, avec M. le Maire, Président et les élus titulaires, de la commission d'appel d'offres ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme, à Montbolo, le 23 mars 2026.



Le Maire,
Marie-José MACABIES,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux dans les 2 mois à compter de la présente publicité, ou contentieux dans les 2 mois à compter de la présente publicité par courrier adressé au Tribunal administratif de Montpellier ou par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site :

www.telerecours.fr